

report . . . 10,000 .,,

2^o Allocation.

Abonnement annuel pour l'entretien du mobilier tant personnel que scolaire et pour frais de domestique à raison de 200 fr. par sœur ci. 4,600 .,,

Indemnité de bouche à raison de 200 fr. par sœur et par an. 4,600 .,,

Abonnement avec la congrégation pour l'entretien au complet du nombre de sœurs nécessaires aux Établissements, à raison de 200 fr. par sœur et par an (payable en France). 4,600 .,,

Ensemble. 4,800 .,,

Total des dépenses annuelles. 14,800 .,,

ART. 2. L'abonnement pour l'entretien du mobilier doit également pourvoir au remplacement des menus objets en usage tels que linge, vaisselle, batterie de cuisine, etc. — Le remplacement des meubles resté seul à la charge de l'Administration.

ART. 3. L'abonnement alloué à madame la Supérieure pour la fourniture des livres classiques, du papier, des plumes, de l'encre, des crayons, ardoises, etc., aux enfants externes indigentes et aux boursières de la colonie, est fixé à 6 fr. par enfant et par an. — Il sera payé trimestriellement, à compter du 1^{er} avril dernier, sur la production de l'état nominatif des enfants appelées à jouir de cette faveur.

ART. 2. L'Ordonnateur f. f. de Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée partout où besoin sera et insérée au Bulletin Officiel des Établissements.

Papeete, le 29 mai 1861.

Signé : E. G. DE LA RICHERIE.

Par le Commandant Commissaire Impérial :
L'Ordonnateur f. f. de Directeur de l'Intérieur,
Signé : TRILLARD.

NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC.

N^o 204. — Par ordre du 7 mai 1861, M. Orsmond (Georges), interprète des Services indiens, en congé de 6 mois du 20 décembre 1860, reprend son service à compter du 6 mai.

N^o 205. — Par ordre du 8 mai 1861, M. Barion, pharmacien de 2^e classe